



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT 199

Déposé le : 19.06.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

## Titre de l'interpellation

Les actes délictueux des antispecistes seront-ils sévèrement condamnés ?

## Texte déposé

Lors de l'occupation illicite des locaux de l'abattoir de Rolle le 27 mars 2018 les antispecistes ont volé 18 cabris destinés à l'abattage.

Sachant que la vie de ces cabris serait mise en danger s'ils ne bénéficiaient pas rapidement d'une alimentation adéquate, des éleveurs ont rendu attentif, notamment sur les réseaux sociaux, les auteurs de ces vols du risque encouru par les cabris volés.

Selon certaines sources, presque tous les cabris volés sont morts de malnutrition dans les jours qui ont suivi le vol. Nous sommes donc face à une situation d'un mauvais traitement animal avéré et intentionnel.

Questions :

- 1) Le Conseil d'Etat confirme-t-il l'information que les animaux volés en question ont été retrouvés morts ?
- 2) Le Conseil d'Etat confirme-t-il que les animaux volés ont été déplacés hors de notre canton sans aucune autorisation et donc en contradiction totale avec les lois en vigueur ?
- 3) Le Conseil d'Etat va-t-il poursuivre pour mauvais traitements intentionnels envers des animaux, les antispecistes clairement identifiés lors du vol des animaux ?

- 4) Le Conseil d'Etat entend-il dénoncer ces différents agissements inadmissibles ?  
5) Le Conseil d'Etat considère-t-il qu'il s'agit d'un vol ou d'une appropriation illégitime ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il pourra apporter à cette interprétation.

Commentaire(s)

Conclusions

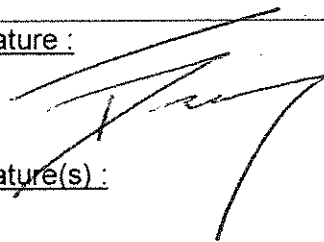
Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

Thierry Dubois

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**